

CPE SANS FRONTIÈRES

Mission Haïti



PROCÉDURE À SUIVRE POUR LES DONN EN ARGENT OU PAR CHÈQUE SANS REÇU À DES FINS FISCALES

Voici la procédure à suivre lorsque des gens font un don à CPE SANS FRONTIÈRES
et **ne désirent pas** recevoir de reçu à des fins fiscales.

DONS EN ARGENT COMPTANT :

- 1 - Aucun reçu à des fins fiscales ne pourra être émis pour les dons en argent comptant.
- 2 - Le CPE / BC amasse le don en argent comptant et devra l'inclure dans le montant total du chèque global qu'il fera parvenir au CQSGEE à la fin de la collecte de fonds.

DONS PAR CHÈQUE :

- 1 - Les personnes désirant faire un don par chèque sans recevoir de reçu à des fins fiscales doivent le faire à l'ordre du **CQSGEE** en indiquant également au bas du chèque **COALITION CPE SANS FRONTIÈRES**. Si vous avez déjà reçu des chèques à l'ordre de votre CPE / BC, encaissez-les et ajoutez le montant au chèque global que vous ferez parvenir à l'ordre du CQSGEE.

En terminant, le CPE / BC doit faire parvenir au CQSGEE les choses suivantes :

- un chèque global incluant tous les dons en argent comptant et par chèque des gens qui ne désirent pas de reçu à des fins fiscales;
- le *formulaire de don (chèque global)* à joindre avec le chèque global.



CPE SANS FRONTIÈRES

Mission Haïti



- FORMULAIRE DE DON (chèque global) -

CPE / BC : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tél. : _____ Téléc. : _____

Courriel : _____

Date : _____

Montant de votre don :

Renseignements : 418 659-1521
750, Côte de la pente-douce, bureau 301, Québec (Québec), G1N 2M1